



Commission canadienne
de sûreté nucléaire
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le
30 juin 2016

Août 2016



Commission canadienne de sûreté nucléaire
Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2016

© Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) 2016
ISSN 1927-2173

La reproduction d'extraits du présent document à des fins personnelles est autorisée à condition d'en citer la source en entier. Toutefois, sa reproduction en tout ou en partie à des fins commerciales ou de redistribution nécessite l'obtention préalable d'une autorisation écrite de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Also published in English as: Canadian Nuclear Safety Commission Quarterly Financial Report for the Quarter Ended June 30, 2016

Disponibilité du document

Les personnes intéressées peuvent consulter le document sur le [site Web de la CCSN](#). Pour obtenir un exemplaire du document en français ou en anglais, veuillez communiquer avec la :

Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater
C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
CANADA

Téléphone : 613-995-5894 ou 1-800-668-5284 (au Canada seulement)

Télécopieur : 613-995-5086

Courriel : cnsccnsc@canada.ca

Site Web : suretenucleaire.gc.ca

Facebook : [facebook.com/Commissioncanadiennedesuretenucleaire](https://www.facebook.com/Commissioncanadiennedesuretenucleaire)

YouTube : [youtube.com/ccsnscnsc](https://www.youtube.com/ccsnscnsc)

Twitter : [@CCSN_CNCS](https://twitter.com/CCSN_CNCS)

Table des matières

1. Introduction	1
<i>1.1 Autorisations, mandat et activités de programme</i>	<i>1</i>
<i>1.2 Méthode de présentation du rapport</i>	<i>2</i>
<i>1.3 Structure financière de la CCSN.....</i>	<i>3</i>
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	3
<i>2.1 Analyse des autorisations.....</i>	<i>4</i>
<i>2.2 Analyse des dépenses.....</i>	<i>5</i>
3. Risques et incertitudes	7
4. Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes	7
5. Approbation des cadres supérieurs	8
Annexe.....	9
État des autorisations (<i>non vérifié</i>)	9
Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (<i>non vérifiées</i>)	10

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Il devrait être consulté parallèlement au *Budget principal des dépenses* et au *Budget supplémentaire des dépenses*. Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.1 Autorisations, mandat et activités de programme

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a été créée le 31 mai 2000, avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN). La CCSN est un établissement public et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

En tant qu'organisme de réglementation indépendant et tribunal administratif quasi judiciaire, la CCSN a compétence sur toutes les activités liées au secteur nucléaire et toutes les substances nucléaires au Canada. Selon le mandat que lui confère la LSRN, la CCSN doit :

- réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada pour préserver la santé et la sécurité et protéger l'environnement
- réglementer la production, la possession, l'utilisation et le transport de substances nucléaires ainsi que la production, la possession et l'utilisation d'équipement et de renseignements réglementés
- mettre en œuvre des mesures de contrôle international du développement, de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, y compris des mesures de non-prolifération des armes et des dispositifs explosifs nucléaires
- informer objectivement le public, sur les plans scientifique, technique ou réglementaire, au sujet des activités de la CCSN et des effets que le développement, la production, la possession, le transport et l'utilisation des substances nucléaires peuvent entraîner sur la santé et la sécurité des personnes et l'environnement

La CCSN a adopté une nouvelle architecture d'alignement des programmes qu'elle a mise en œuvre en 2015-2016. La nouvelle architecture tient compte des aspects fondamentaux du travail réglementaire de la CCSN.

Pour s'acquitter de son mandat, la CCSN a établi six programmes :

- Cycle du combustible nucléaire
- Réacteurs nucléaires
- Substances nucléaires et équipement réglementé
- Non-prolifération nucléaire
- Renseignements scientifiques, techniques, réglementaires et publics
- Services internes

Le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Budget principal des dépenses (Partie II)* fournissent plus de détails sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme de la CCSN.

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport (voir l'annexe) inclut les autorisations de dépenser de la CCSN accordées par le Parlement et utilisées par la CCSN de manière cohérente avec le *Budget principal des dépenses* et le *Budget supplémentaire des dépenses* pour les exercices 2015-2016 et 2016-2017. On a préparé ce rapport trimestriel en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées sous forme de limites annuelles approuvées, au moyen de lois ou de mesures législatives (sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées).

Lorsque le Parlement est dissout dans le but de tenir une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à ordonner par décret l'établissement d'un mandat spécial en vue d'autoriser le gouvernement du Canada à retirer des fonds du Trésor. Ce mandat spécial est considéré comme un crédit inscrit dans l'exercice financier pour lequel il a été autorisé.

La CCSN applique la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus d'établissement des rapports ministériels sur le rendement. Toutefois, la comptabilité axée sur les dépenses demeure pour les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement.

1.3 Structure financière de la CCSN

La CCSN dispose d'une structure financière dans laquelle divers mécanismes de financement interviennent pour la réalisation de son mandat. La plus grande partie du financement de la CCSN provient d'autorisations budgétaires législatives, et le reste, d'autorisations budgétaires votées.

Dans le budget de 2013, la CCSN a obtenu l'autorisation législative de dépenser pendant un exercice financier toutes les recettes reçues pendant l'exercice financier en cours ou précédent, qu'elle tire par la tenue de ses activités (en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN). Les montants perçus provenant des droits pour les permis et les demandes de permis sont facturés en conformité avec le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*. Cette autorisation de dépenser les recettes procure un régime de financement durable et disponible en temps utile permettant de gérer les changements rapides dans la charge de travail associée à la surveillance réglementaire du secteur nucléaire canadien.

La CCSN tire aussi son financement d'une autorisation budgétaire votée par le Parlement (crédit 1 – Dépenses de programme). Cette autorisation votée sert à financer quelques activités et certains types de titulaires de permis qui, en vertu de la réglementation, ne sont pas assujettis au recouvrement des coûts. La réglementation prévoit que certains titulaires de permis, comme les hôpitaux et les universités, sont exemptés de ces droits, puisque ces établissements se consacrent au bien commun. De plus, la CCSN ne perçoit pas de droits pour les activités découlant de ses obligations qui ne présentent pas d'avantages directs pour des titulaires de permis identifiables. Parmi celles-ci, on compte les activités concernant les obligations internationales du Canada (y compris les activités de non-prolifération), les responsabilités publiques (comme la gestion des situations d'urgence et les programmes d'information publique), et la mise à jour de la LSRN et de ses règlements d'application.

Les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés relèvent des autorisations budgétaires législatives.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section met en lumière les principaux éléments ayant contribué à l'augmentation nette des autorisations pour l'exercice, ainsi que les dépenses réelles effectuées pour le trimestre et le cumul de l'exercice pour la période qui s'est terminée le 30 juin 2016.

2.1 Analyse des autorisations

Comme l'indique le tableau suivant, les autorisations totales disponibles de la CCSN ont augmenté de 1,9 million de dollars (passant à 134,8 millions de dollars), ou 1,4 %, à la fin du premier trimestre de 2016-2017, par rapport au même trimestre l'an dernier.

Autorisations <i>(en milliers de dollars)</i>	2016-2017	2015-2016	Écart
Crédit 1 – Dépenses de programme	38 687	38 921	(234)
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 609	4 502	107
Dépenses des produits de la vente des biens excédentaires de l'État	28	30	(2)
Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires	91 443	89 452	1 991
Dépenses budgétaires totales	134 767	132 905	1 862

Crédit 1 – Dépenses de programme et contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés

Les autorisations totales ont décré de 0,1 million de dollars (passant à 43,3 millions de dollars), ou 0,3 %. Cette baisse s'explique principalement par :

- une baisse de financement de 0,4 million de dollars pour l'Initiative du guichet unique qui a été annoncée au budget de 2013 et qui simplifiera la réglementation sur les importations et les processus à la frontière pour les opérations du secteur commercial
- une augmentation de 0,2 million de dollars découlant de l'achèvement du remboursement d'un prêt au fonds de la réserve de gestion du Secrétariat du Conseil du Trésor pour les améliorations apportées à l'infrastructure des systèmes de la CCSN
- une augmentation de 0,1 million de dollars découlant des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés

Autorisation budgétaire législative – Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN

L'autorisation budgétaire législative de la CCSN pour les dépenses, en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN, se fonde sur les prévisions de dépenses annuelles de la CCSN au titre de l'exercice pour des activités assujetties aux droits exigibles. Les autorisations totales ont augmenté de 2,0 millions de dollars (pour atteindre 91,4 millions de dollars), soit 2,2 %, en raison des ajustements au coût de la vie, y compris les salaires, ainsi que d'une croissance des revenus résultant d'une révision progressive de la formule de calcul des droits facturés conformément au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*.

2.2 Analyse des dépenses

État des autorisations (voir l'annexe)

Crédit 1 – Dépenses de programme

Les autorisations utilisées au cours du premier trimestre de 2016-2017 ont baissé de 0,3 million de dollars (passant à 7,3 millions de dollars), ou 3,6 %, principalement en raison du moment de l'enregistrement des dépenses liées au personnel (prestations de maternité ou parentales et heures supplémentaires) et de la diminution des services professionnels et spéciaux.

Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés

Les autorisations utilisées au cours du premier trimestre de 2016-2017, correspondant à des versements mensuels du montant des régimes d'avantages sociaux des employés établi dans le *Budget principal des dépenses*, ont augmenté de 0,1 million de dollars (passant à 1,2 million de dollars), ou 2,4 %. Cet accroissement est causé par une augmentation de l'autorisation de dépenser liée au personnel en vertu du crédit 1 – Dépenses de programme dans le *Budget principal* de 2016-2017.

Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN

Les autorisations utilisées au cours du premier trimestre de 2016-2017 ont diminué de 0,2 million de dollars (passant à 18,3 millions de dollars), ou 0,7 %, principalement à cause du moment de l'enregistrement de ces dépenses par rapport à la même période l'année précédente.

Dépenses budgétaires par article courant (voir l'annexe)

Dépenses prévues

Les dépenses totales prévues pour l'exercice ont augmenté de 1,9 million de dollars (passant à 134,8 millions de dollars), ou 1,4 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation des dépenses prévues pour l'exercice s'explique par :

- une augmentation de 1,7 million de dollars des dépenses liées au personnel imputable aux augmentations de salaire prévues et aux coûts de l'initiative de renouvellement de l'effectif, laquelle fait partie d'une vaste stratégie de gestion de la main-d'œuvre de la CCSN visant à assurer le maintien de l'effectif en remédiant aux conséquences potentielles de l'attrition et en assurant un transfert efficace des connaissances
- une augmentation de 0,7 million de dollars des coûts de transports et de communications principalement attribuable à l'augmentation prévue des voyages intérieurs, résultat d'exigences opérationnelles et de la hausse des déplacements aux fins de formation
- une augmentation de 0,5 million de dollars des paiements de transfert attribuable à une hausse prévue des contributions au Programme de recherche et de soutien
- une baisse de 0,7 million de dollars en services professionnels et spéciaux liée à la baisse prévue de l'utilisation de consultants en technologie de l'information et en télécommunications
- une baisse nette de 0,3 million de dollars dans les autres catégories de dépenses

Dépenses effectuées durant le trimestre

Les dépenses budgétaires réelles totales au cours du premier trimestre de 2016-2017 ont diminué de 0,4 million de dollars (à 26,8 millions de dollars), ou 1,3 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution des dépenses s'explique par :

- une augmentation de 0,3 million de dollars pour les loyers, découlant du calendrier des paiements pour la location d'immeubles
- une diminution de 0,2 million de dollars en frais de personnel
- une baisse de 0,2 million de dollars des dépenses de transports et de communications en raison d'une diminution des frais de déménagement
- une baisse de 0,2 million de dollars en services professionnels et spéciaux imputable à la baisse des dépenses liées à l'utilisation de consultants en technologie de l'information et en télécommunications
- une baisse nette de 0,1 million de dollars dans les autres catégories de dépenses

3. Risques et incertitudes

La plupart des dépenses de la CCSN sont financées par les revenus provenant des droits qu'elle recouvre auprès de l'industrie. Cette autorisation de dépenser les recettes procure un régime de financement durable et opportun qui permet de gérer les changements à la charge de travail liée à la surveillance réglementaire, mais elle pose néanmoins un risque financier en raison de l'évolution de l'industrie et des économies mondiales. La CCSN s'efforce d'atténuer ce risque en augmentant son utilisation d'employés nommés pour une période déterminée, une pratique qui augmente la flexibilité de la main-d'œuvre.

La CCSN continue de revoir son cadre de planification stratégique afin de tenir compte des changements ayant cours dans le secteur nucléaire et de refléter l'évolution du secteur et d'en anticiper les besoins. Voici certains changements récents dans le secteur nucléaire :

- les retards accusés dans l'exécution de nouveaux projets de mines d'uranium
- l'annonce du gouvernement de l'Ontario le 11 janvier 2016 de son intention d'investir dans la réfection de la première des quatre tranches de la centrale nucléaire de Darlington exploitée par Ontario Power Generation (OPG), en plus de prolonger l'exploitation de la centrale nucléaire de Pickering jusqu'en 2024
- le processus d'autorisation concernant le projet de dépôt dans des couches géologiques profondes proposé par OPG pour des déchets radioactifs de faible et de moyenne activité, qui est tributaire de l'évaluation environnementale en cours menée par une commission d'examen conjoint et de la décision du ministre de l'Environnement

La CCSN met actuellement en œuvre une initiative de renouvellement de l'effectif qui fait partie d'une vaste stratégie visant à assurer le maintien de l'effectif en remédiant aux conséquences potentielles de l'attrition et en assurant un transfert efficace des connaissances. Les perspectives relatives aux exigences de surveillance réglementaire de la CCSN sont stables.

4. Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Aucun changement important n'a eu lieu en ce qui concerne le fonctionnement, le personnel et les programmes au cours du premier trimestre de 2016-2017.

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Original signé par

Michael Binder
Président

Ottawa, Canada
Date : 16 août 2016

Original signé par Daniel Schnob pour

Stéphane Cyr
Dirigeant principal des finances

Annexe

État des autorisations (*non vérifié*)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2016-2017			Exercice 2015-2016		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programme	38 687	7 342	7 342	38 921	7 605	7 605
Autorisations budgétaires législatives						
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 609	1 152	1 152	4 502	1 125	1 125
Dépenses des produits de la vente des biens excédentaires de l'État	28	-	-	30	-	-
Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	91 443	18 330	18 330	89 452	18 454	18 454
Autorisations budgétaires totales	134 767	26 824	26 824	132 905	27 184	27 184
Autorisations non budgétaires	-	-	-	-	-	-
Autorisations totales	134 767	26 824	26 824	132 905	27 184	27 184

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (*non vérifiées*)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2016-2017			Exercice 2015-2016		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017*	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016*	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :						
Personnel	94 816	21 980	21 980	93 071	22 178	22 178
Transports et communications	5 546	1 169	1 169	4 802	1 348	1 348
Information	1 365	241	241	1 358	211	211
Services professionnels et spéciaux	19 082	2 255	2 255	19 808	2 497	2 497
Locations	5 309	700	700	5 173	424	424
Services de réparation et d'entretien	1 733	47	47	1 967	44	44
Services publics, fournitures et approvisionnements	703	108	108	802	151	151
Acquisition de machines et d'équipement	3 945	185	185	4 154	147	147
Paiements de transfert	2 253	216	216	1 740	162	162
Autres subventions et paiements	15	(77)	(77)	30	22	22
Dépenses budgétaires brutes totales	134 767	26 824	26 824	132 905	27 184	27 184
Dépenses budgétaires nettes totales	134 767	26 824	26 824	132 905	27 184	27 184

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.